

Berne, le 4 octobre 1954.

p.B.41.20.7. -FS.

ad L.71.1.A.7.- Ks/s.

Confidentiel.

Monsieur le Chargé d'Affaires,

Nous avons bien reçu votre lettre du 29 septembre concernant la demande du Professeur Carl Ludwig.

M. Léon Kern consulté, rappelle les promesses que M. de Torrenté et M. Kern ont faites au Foreign Office au nom du Conseil fédéral. Ainsi nous avons pris l'engagement formel de ne rien publier ou divulguer des documents dont M. Kern aurait pris connaissance.

Dernièrement nous avons obtenu la promesse tant des Américains que des Français qu'ils ne communiqueront pas à des tiers les documents émanant des anciennes archives du Reich et qui concernent la Suisse.

Dans ces conditions, il nous paraît souhaitable que les documents en question ne soient pas accessibles aux intéressés suisses. La demande du Professeur Ludwig risque d'amener d'autres demandes semblables de personnes qui auront connaissance du rapport de M. Ludwig.

Le Chef du Département convoquera M. le Prof. Ludwig et réglera cette affaire directement avec lui. Nous vous prions donc de laisser la lettre de M. Ludwig sans réponse.

Veillez agréer, Monsieur le Chargé d'Affaires, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

*sig. Zehnder*

A la  
Légation de Suisse,  
L o n d r e s .

Vo

Copie adressée: M. le Prof. Kern, p.s.inj.  
M. le Conseiller fédéral Max Petitpierre.

